2007-03731/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

LE PHÉNOMÈNE DE LA CONCENTRATION DE LA PRESSE :

DES SOLUTIONS CONCRÈTES ET CONCERTÉES POUR ASSURER

LE DROIT DU PUBLIC À L'INFORMATION

Montréal, le 13 février 2003 – « Devant les craintes exprimées en regard du phénomène complexe et délicat de la concentration de la presse, nous devons ensemble rechercher des solutions concrètes visant à assurer l'exercice du droit du public à l'information, sans toutefois porter atteinte au principe fondamental de la liberté de presse ».

C'est en substance le message qu'a livré ce soir la ministre d'État à la Culture et aux Communications, Mme Diane Lemieux, aux participantes et aux participants du colloque sur les médias organisé par l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill. Mme Lemieux y a présenté la démarche entreprise par le gouvernement du Québec au regard du phénomène de la concentration de la presse.

Rappelons que cette démarche a été alimentée par le dépôt, la semaine dernière, du rapport du Comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information, présidé par Mme Armande Saint-Jean, journaliste et professeure de communications à l'Université de Sherbrooke. Au cours des derniers mois, le Comité conseil s'est penché sur des orientations soumises par la Ministre, à savoir la participation des entreprises de presse à un mécanisme d'autoréglementation, le renforcement de la pratique de l'éthique journalistique, le renforcement des recours destinés aux citoyens et la mise sur pied d'un fonds d'aide à la presse indépendante.

La Ministre a lu avec intérêt le rapport du Comité conseil. Au-delà des mécanismes proposés – la mise en œuvre d'une loi, d'une Charte et d'un Conseil de l'information –, elle a souligné la pertinence de l'approche retenue, qui conjugue les principes de liberté et de responsabilité. « Nous devons développer, au Québec, une véritable culture de l'information, où chaque partenaire de l'information, à savoir les entreprises de presse, les journalistes, le public et l'État, remplissent pleinement le rôle qui leur incombe » , a déclaré Mme Lemieux.

La Ministre a annoncé son intention de mettre en œuvre dès maintenant certaines mesures contenues dans le rapport du Comité conseil, alors que d'autres demandent à être approfondies et documentées. Ainsi, Mme Lemieux rencontrera le conseil d'administration du Conseil de presse du Québec afin d'évaluer de quelle façon il peut assumer des responsabilités accrues. Elle entend également jeter les bases d'une Charte de l'information qui énoncerait des règles fondamentales auxquelles souscriraient les entreprises de presse et les journalistes, et qui consacrerait le droit du public à l'information. En outre, un inventaire et une évaluation des mesures actuelles en matière d'éducation aux médias sera réalisé de manière à mieux arrimer les interventions du gouvernement et des organismes à ce sujet.

Au nombre des mesures à approfondir, on retrouve la création du Fonds d'aide à l'information. La ministre souscrit aux objectifs poursuivis, soit de répondre à des besoins exprimés par les citoyens et les citoyennes en matière de qualité, de diversité et d'accessibilité de l'information locale, régionale et nationale. « La concentration de la presse prend des dimensions différentes selon les régions. Il m'apparaît important qu'un regard régional soit porté à ce sujet. J'ai donc demandé à mon ministère d'explorer différents moyens pouvant contribuer à ce débat et à la recherche de solutions ».

Madame Lemieux a par ailleurs invité les entreprises de presse à signifier leurs intentions en regard de la qualité et de la diversité de l'information, et de la transparence des transactions conclues. « Plusieurs entreprises ont déjà pris de tels engagements. Il faut aller plus loin. Je leur demande donc de déployer toute leur créativité pour apaiser les inquiétudes exprimées face aux changements survenus dans l'univers des communications au cours des dernières années. »

Enfin, la ministre insiste sur l'importance de poursuivre les échanges. « Le débat n'est pas clos, et il n'appartient pas au gouvernement du Québec d'en être le seul animateur. Aussi, nous agirons avec respect et doigté dans ce dossier. En bout ligne, nous recherchons une action concertée et non unilatérale », a-t-elle conclu.

Source :

Marjolaine Perreault

Attachée de presse

Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications

Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

© Gouvernement du Québec, 2007